

**L'an deux mille onze, le sept avril**

le Conseil de la Communauté de Communes de la Grande Champagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Genté, sous la présidence de Monsieur Christian VALTAUD, Président.

Date de convocation du Conseil de la Communauté : 30 mars 2011

**Présents :**

M. VALTAUD, Président

M. MAUZE, M. HOSTEING ; M. BRIAULT, Mme DESBORDES, Mme VENTHENAT, vice-présidents

M. BREUILLET, M. DAVIAUD, M. DESAFIT, M. DIHE, M. A FAURIE, M. G FAURIE, M. FORT, M. FOUGERE, M. GEORGEON, M. GRAVERAUD, M. GUERIN, M. GUILLOTON, Mme LAURICHESSE, Mme LE GOLVAN, M. LIVET, Mme MARENDAT, M. MARTIN, M. NOUVEAU ;M. RAUD, Mme ROBICQUET, M. SEUVE, M. VIGNERON LAROSA

**Absents :** M. DAMOUR, M. BEJET, Mme RAGONNEAU, M. SANSONNET

**Absents excusés :** M. EICHERT, Mme BOINAUD, Mme GOURRY, M. LAGARDE, M. LORET, M. NIVET, M. RENAUDEAU

**Titulaires remplacés par suppléants:** Mme BOINAUD par Mme BARDY, M. EICHERT par Mme SAUVION, Mme GOURRY par Mme VIAN, M. LAGARDE par M. BUREAU, M. NIVET par Mme HERVOIT, M. LORET par M. JASMIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur François RAUD

Monsieur le Maire accueille l'assemblée communautaire et remercie Monsieur BONNAUD, de sa présence, et accueille Monsieur SOURISSEAU, nouveau conseiller général du canton de Segonzac.

0- Compte-rendu du conseil communautaire du 8 décembre 2010

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**1 - budget - finances**

0 - Présentation du compte de gestion et du compte administratif 2010 du budget principal

⇒ Compte de gestion

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2010 du budget principal

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être fait assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 ;

Statuant sur l'exécution des budgets annexes de l'exercice 2010, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 ; par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

⇒ Adoption du CA 2010 - Budget Principal

Monsieur le Président donne lecture du compte administratif 2010 du budget principal, puis il se retire.

Sous la présidence de Monsieur FOUGERE, il est proposé de procéder au vote.

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Adopte le compte administratif 2010 qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 511 391.95€	162 866.49€			
Opérations de l'exercice	4 040 220.77€	4 330 977.42€	869 501.79€	871 070.36€		
<b>TOTAUX</b>	<b>4 040 220.77€</b>	<b>5 842 369.37€</b>	<b>1 032 368.28€</b>	<b>871 070.36€</b>	<b>5 072 589.05€</b>	<b>6 713 439.73€</b>
Résultats de clôture		1 802 148.60€	161 297.92€			1 640 850.68€
Reste à réaliser			310 203.93€	169 143.90€	310 203.93€	169 143.90€
<b>TOTAUX</b>		<b>1 802 148.60€</b>	<b>471 501.85€</b>	<b>169 143.90€</b>		
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 802 148.60€</b>	<b>302 357.95€</b>			<b>1 499 790.65€</b>

⇒ [Affectation du résultat 2010 – Budget principal](#)

Après avoir entendu et approuvé le 7 avril 2011, le compte administratif 2010 du budget principal tel qu'il est présenté aux délégués et résumé dans le document annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président fait part qu'il y a lieu de se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture (1 802 148.60€) qui doit couvrir le déficit d'investissement et propose ensuite de reporter l'excédent à la section de fonctionnement.

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- décide d'affecter le résultat 2010 au budget principal 2011.
- c/110 « Excédent de fonctionnement reporté » : 1 499 790.65€
- c/1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 302 357.95€

⇒ [Vote des taux pour l'année 2011](#)

Monsieur le Président rappelle que la suppression de la taxe professionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2010 a modifié les recettes fiscales des collectivités locales.

De nouvelles ressources fiscales remplacent la taxe professionnelle et une redistribution des différentes taxes perçues par les collectivités et les groupements est prévue :

- Impôts transférés provenant du Département et de la Région
  - part départementale de la Taxe d'habitation (TH)
  - parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- création de la CET (cotisation économique territoriale) plafonnée à 3% de la VA de l'entreprise composée de une CFE (cotisation foncière des entreprises) et une CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)
- + recettes transférées par l'État (taxe additionnelle à la TFPNB, TASCOT...)

→ + impôt nouveau (IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)

La fiscalité de la communauté de communes devient donc une fiscalité mixte hybride (fiscalité sur les entreprises et sur les ménages) du fait de la réforme et le conseil communautaire est appelé à compter de 2011 à voter les taux

- De la partie de taxe d'habitation (TH) transférée du département
- De la partie de la taxe foncière non bâtie (TFNB)
- De la cotisation foncière sur les entreprises (CFE)

Par ailleurs, la communauté de communes est appelée à recevoir du Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) d'un montant de 180 870.00€

Monsieur le Président présente le tableau des recettes après réforme telles qu'elles sont connues à ce jour.  
Recettes après réforme

	Bases	Taux rebasé	Produit
TH 2010 x taux TH rebasé	8 833 193	8.71%	769 371.00
<i>Produit ajusté</i>			740 755.00
TFNB base x taux rebasé	1 492 508	2.17%	32.387.00
CFE base 2010 x taux rebasé	Non connue à ce jour	23.09%	750 794.00
Pas de pouvoir fiscal sur ces recettes	CVAE		345 750.00
	TASCOM		11 317.00
	IFER		6 120.00
	Taxe additionnelle au foncier non bâti		18 105.00
	Allocations compensatrices		59 365.00
<b>TOTAL APRES REFORME</b>			<b>1 964 593.00</b>

Monsieur le Président propose de voter les taux suivants pour l'année 2011:

Taux partie TH 8.71%

→ *Obtenu à partir du taux TH voté par le département en 2010 augmenté des frais de rôles que l'Etat ne prend plus*

Taux partie TFNB 2.17%

→ *Obtenu à partir des frais de rôle rebasculés en imposition*

Taux partie CFE 23.09%

→ *Obtenu par l'addition du taux relais de la CDC et du taux départemental*

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité**

*Vote les taux de fiscalité directe 2011 comme suit :*

- **Taux partie TH 8.71%**
- **Taux partie TFNB 2.17%**
- **Taux partie CFE 23.09%**

*Charge Monsieur le Président de transmettre cette décision aux services préfectoraux*

⇒ [Vote des taux de la TEOM 2011](#)

Monsieur le Président fait part que depuis 2005, les communautés de communes doivent voter un taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et non plus un produit comme auparavant (article 107 de la loi de finance initiale pour 2004, codifié aux articles 1636 B sexies et 1609 quater du Code Général des Impôts). Ces dispositions concernent en premier lieu les communes, les communautés urbaines, d'agglomération et de communes pour instituer et percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Ainsi, la participation de la communauté de communes concernant les ordures ménagères pour l'année 2011 s'élève à 1 080 522.50€ auprès de CALITOM. Il est proposé d'appliquer 100% de la dépense pour calculer le taux de la TEOM.

**Où cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Décide d'appliquer les 100% de la dépense pour calculer le taux de la TEOM

- Décide d'appliquer les taux suivants :

Communes	Bases de TEOM	Fréquences	Correction en fonction de la fréquence
Segonzac	904 760.00	1	904 760.00
Autres communes	5 973 862.00	0.86	5 137 521.00
Total			6 042 281.00

Taux de base 0.178827

Communes	Taux de base	Fréquences	Taux applicable
Segonzac	0.178827	1	17.88%
Autres communes	0.178827	0.86	15.38%

Communes	Bases de TEOM	Taux	Produits à recouvrer
Segonzac	904 760.00	17.88%	161 771.00
Autres communes	5 973 862.00	15.38%	918 780.00
Total			1 080 551.00

- Segonzac centre-bourg, le taux appliqué est de **17.88%**

- Autres communes (Ambleville, Angeac Champagne, Criteuil la Magdeleine, Gensac la Pallue, Genté, Juillac le Coq, Lignières Sonneville, Saint Fort sur le Né, Saint Preuil, Segonzac (hors centre bourg) et Verrières) le taux appliqué sera de **15.38%**

⇒ [Vote du budget principal 2011](#)

Monsieur le Président présente aux membres du conseil de communauté le budget principal 2011.

**Où cet exposé, après en avoir délibéré,**

- **Adopte à l'unanimité, le budget principal 2011 suivant :**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 823 583.65€	5 823 583.65€
Section d'investissement	3 722 978.26€	3 722 978.26€

⇒ [Vote du budget annexe le Plassin 2011](#)

Monsieur le Président présente aux membres du conseil de communauté le budget annexe LE PLASSIN 2011.

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré,**

**- Adopte à l'unanimité le budget annexe LE PLASSIN 2011 suivant :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	399 204.28€	399 204.28€
Section d'investissement	327 000.00€	327 000.00€

⇒ [Vote du budget annexe le Malestier 2011](#)

Monsieur le Président présente aux membres du conseil de communauté le budget annexe LE MALESTIER 2011.

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré,**

**- Adopte à l'unanimité le budget annexe LE MALESTIER 2011 suivant :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	1 301 675.83€	1 301 675.83€
Section d'investissement	1 870 655.35€	1 870 655.35€

⇒ [Vote du budget annexe le Pont Neuf 2011](#)

Monsieur le Président présente aux membres du conseil de communauté le budget annexe LE PONT NEUF 2011.

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré,**

**- Adopte à l'unanimité le budget annexe LE PONT NEUF 2011 suivant :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	2 057 439.95€	2 057 439.95€
Section d'investissement	2 567 677.41€	2 567 677.41€

⇒ [Vote du budget annexe le Pôle d'excellence rurale 2011](#)

Monsieur le Président présente aux membres du conseil de communauté le budget annexe POLE D'EXCELLENCE RURALE 2011.

**Duï cet exposé, après en avoir délibéré,**

**- Adopte à l'unanimité le budget annexe POLE D'EXCELLENCE RURALE 2011 suivant :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	52 800.00€	52 800.00€
Section d'investissement	105 929.00€	105 929.00€

⇒ [Vote du budget annexe le Pôle médical 2011](#)

Monsieur le Président présente aux membres du conseil de communauté le budget annexe POLE MEDICAL 2011.

**Où cet exposé, après en avoir délibéré,**

**- Adopte à l'unanimité le budget annexe POLE MEDICAL 2011 suivant :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	25 900.00€	25 900.00€
Section d'investissement	1 178 700.00€	1 178 700.00€

⇒ [Vote du budget annexe le Fief de la couture 2011](#)

Monsieur le Président présente aux membres du conseil de communauté le budget annexe LE FIEF DE LA COUTURE 2011.

**Où cet exposé, après en avoir délibéré,**

**- Adopte à l'unanimité le budget annexe LE FIEF DE LA COUTURE 2011 suivant :**

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Section de fonctionnement	144 885.48€	144 885.48€
Section d'investissement	240 580.10€	240 580.10€

[2- Règlement financier de la micro crèche, création d'une commission d'admission](#)

Ce point est ajourné et reporté à un prochain conseil communautaire

3 - [Rétrocession de terrain à la communauté de communes et déplacement de la grille de l'école du sacré cœur](#)

[4- Questions diverses](#)

Monsieur DESAFIT demande ce que deviennent les recherches archéologiques d'Angeac Charente ? Il a été interpellé par le Maire de cette commune. Qui participera à l'avenir ?

***Le prochain conseil communautaire aura lieu le jeudi 19 mai 2011 à 18h30 à Juillac le Coq.***

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.*